

Date de mise en ligne : 28 MAI 2025

NOUVELLE-CALÉDONIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

VILLE DU MONT-DORE

ARRETE DU MAIRE

N° 420 /25 du 28 MAI 2025

Portant délégation à **Monsieur Mathieu GOYON**, conseiller municipal

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu les articles L.122-11 et L.122-25 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n°341/20 du 07 juillet 2020 portant délégation à Monsieur Mathieu GOYON, conseiller municipal ;

Vu l'élection du Maire, en date du 21 mai 2025 ;

Vu l'élection des adjoints au Maire, en date du 28 mai 2025 ;

Vu l'arrêté n° 409/25 du 28 /05 /2025 portant délégation de fonction et de signature au 1^{er} adjoint au Maire, Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN ;

Vu l'arrêté n° 414/25 du 28 /05 /2025 portant délégation de fonction et de signature au 6^{ème} adjoint au Maire, Madame Elodie FERRALI ;

Considérant qu'il y a lieu, en raison de l'importance du secteur et de la charge incombant au Maire et à chaque adjoint, de confier des délégations à des conseillers municipaux ;

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Mathieu GOYON, conseiller municipal, est délégué auprès de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint dans le domaine du développement numérique. Il est également délégué auprès de Madame Elodie FERRALI, 6^{ème} adjoint dans les domaines de la prévention et de l'insertion.

Article 2 : L'arrêté n°341/20 du 07 juillet 2020 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 4 : Le Maire de la Ville du Mont-Dore, le Secrétaire Général et le Trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis à la Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud, notifié à l'intéressé(e) et publié par sous format électronique.

Fait au Mont Dore, le 28 MAI 2025

Le Maire,

Elizabeth RIVIERE

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud 1
Intéressé(e) 1
Trésorerie de la province Sud 1
Toutes Directions 1
Secrétariat Général (SAG : registre et publication) 1

